



MAIRIE  
PLACE ALBERTI LECAT – B.P. 30154  
**80120 FORT-MAHON-PLAGE**

Tél : 03 22 27 70 24  
Fax : 03 22 23 66 55  
mairie@fort-mahon-plage.com

Procès-verbal de la réunion de  
Conseil Municipal du 25 Février 2026

L'an deux mille six, le vingt du mois de février à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BAILLET, Maire de la Commune en suite de convocation du vingt février deux-mille vingt-six.

Etaient présents et formant la majorité, l'ensemble des membres en exercice à l'exception de :

- Mme Marie-José VAN-RIEK excusée, procuration à M Serge CUNEO
- Mme Tania CADUDAL excusée, procuration M Laurent PRUVOT.
- Mme Dany MEHINOVIC excusée, procuration à M Alain BAILLET

Secrétaire de séance : M Thierry JOURDAN

M. le Maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à l'assemblée, il évoque le procès-verbal de la réunion précédente du 4 février 2026, lequel est approuvé à l'unanimité.

Alain BAILLET adresse un grand merci aux élus pour leur implication et leur travail tout au long du mandat.

Ce dernier conseil municipal est l'occasion de mesurer le chemin parcouru. Beaucoup de choses ont été mises en place, avec des investissements importants au service de la commune.

Ordre du Jour

2026.14) Demande de subvention 2026 pour la prévention des risques naturels ; défense contre la mer concerne la protection de 450 logements par le renforcement de la digue sud

2026.15) Demande de subvention pour les travaux de la rue de Quend

**2026.14) Demande de subvention 2026 pour la prévention des risques naturels ;  
défense contre la mer concerne la protection de 450 logements par le  
renforcement de la digue sud**

- La commune de Fort-Mahon-Plage, située sur le littoral de la Somme, est directement exposée aux effets du changement climatique, notamment l'érosion côtière qui menace les infrastructures et les habitats ;
- Le cordon dunaire au sud du perré subit une érosion accélérée, mettant en péril la sécurité des biens et des personnes, ainsi que la pérennité de 450 logements et du boulevard maritime ;
- Le projet de travaux, d'un montant prévisionnel de 990 000 € HT, vise à limiter cette érosion par la pose d'enrochements, le rechargement de sable, et l'installation de clôtures et ganivelles en châtaignier ;
- Ce projet s'inscrit dans les objectifs de la Stratégie Nationale pour la Mer et le Littoral (SNML), notamment l'adaptation aux effets du changement climatique et la valorisation du patrimoine littoral ;

- Les échanges avec la DDTM et la préfecture de la Somme ont permis de valider la faisabilité du projet, sous réserve du respect des procédures réglementaires ;
- La commune sollicite une subvention auprès des partenaires financiers suivants :

Montant HT des travaux estimés : 990 000 €

Plan de financement prévisionnel :

Subvention DETR et Fonds Vert :	396 000 €	(40 %)
Région Hauts de France :	99 000 €	(10%)
FEDER :	198 000 €	(20%)
Conseil Départemental :	99 000 €	(10 %)
Reste à charge HT pour la commune :	198 000 €	(20%)
TVA 20 %	198 000 €	
Total à payer par la commune :	396 000 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le projet de pose d'enrochement
- d'adopter le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental
- de solliciter l'aide financière de la région Hauts de France
- de solliciter l'aide financière du FEDER
- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du Fonds Vert et de la DETR

## **2026.15) Demande de subvention pour les travaux de la rue de Quend**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière pour les travaux d'aménagement route de Quend.

Cette aide financière pourrait s'élever à 30% d'un montant de travaux plafonnés à 200 000€ HT, soit 60 000 €.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Coût total : 1 230 502,22 € HT répartis comme suit :
- Travaux d'aménagement : 1 190 002,22 € HT
- Maîtrise d'œuvre : 40 500,00€ HT
- Subvention escomptée dans le cadre du dispositif « fonds d'appui aux commune 2025 » : 32 812 €
- Subvention escomptée au titre du dispositif « répartition du produit des amendes de police relatives à la sécurité routière » : 60 000 €
- Participation HT de la commune sur l'ensemble des travaux du projet : 1 137 690,22 € HT.
- TVA à 20% = 246 100,44 € ;

Soit une participation de la commune toutes taxes comprises de 1 383 790,66 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'aménagement « route de Quend » qui lui est présenté
- d'adopter le plan de financement prévisionnel exposé ci-dessus
- de solliciter l'aide financière du Conseil Départemental
- de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre du produit des amendes de police

## **Décisions du Maire**

Convention d'occupation du logement 5 situé 969 rue de Quend à Fort-Mahon-Plage pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 28 février 2029 inclus.

Convention d'occupation du logement 1 situé 969 rue de Quend à Fort-Mahon-Plage pour la période du 1<sup>er</sup> mars 2026 au 28 février 2029 inclus.

### **Communications diverses**

Le Festival du jeu des 21 et 22 février a rencontré un beau succès avec plus de 1 000 entrées, porté par une organisation de qualité

L'assemblée générale de la SNSM s'est tenue à Ault le samedi 21 février 2026, en présence des stations permanentes ainsi que des maires du secteur.

Cette rencontre a permis de souligner la bonne coopération entre les stations du Crotoy, de Fort-Mahon-Plage et de Cayeux-sur-Mer.

Alain BAILLET informe le conseil municipal que la période de détachement du policier municipal recruté en 2025 s'achève. Il a émis le souhait de poursuivre sa carrière à Fort-Mahon-Plage. Il sera donc intégré à l'effectif à compter du 1<sup>er</sup> juin 2026

Pierre COAILLET, de la boulangerie « Choc Hauts de France » recevra le 4 mars 2026 le titre de « Artisan en Or »

Steeve Brulin, artisan plombier à Fort-Mahon-Plage, a reçu le 23 février 2026 le titre « Maître Artisan ».

Une demande d'installation sur la digue d'agrès sportif a été formulée. Le conseil municipal va étudier cette demande.

L'opération Hauts de France Propres aura lieu le 7 mars 2026.

### **Droit initiative**

#### **Isabelle BAILLY :**

Dans le cadre des actions de l'OMS pendant les vacances de février, 30 participants étaient inscrits.

Un projet d'achat d'un véhicule de transport en commun est à prévoir afin de faciliter les déplacements.

Alain Baillet a tenu à féliciter Jean-Paul et Jennifer pour le travail réalisé.

#### **Marie-Thérèse RACINE :**

La médiathèque a participé au Festival du jeu. Le bilan est très positif avec une très bonne organisation.

Quelques petits réglages à prévoir avec l'office de tourisme pour la prochaine édition, avec l'objectif d'une présence sur les deux jours.

Elle annonce que la création de la section jumelage au sein de l'OMS se finalise et que le comité de jumelage sera dissous ensuite. Le prochain échange aura lieu à Wellin.

#### **Eric KRAEMER :**

Il invite le conseil municipal à l'AG de l'ACDPM qui aura lieu le 14 mars prochain. Il annonce qu'il démissionnera de la présidence de l'association après avoir siégé 28 ans au bureau dont 26 en tant que président.

Il demande à nouveau que la vitesse des véhicules soit limitée à 30 km/h chemin des Mollières

**Thierry JOURDAN :**

Concernant le bois de la rue de Quend, aucun entretien n'a été réalisé malgré les démarches de médiation. Alain Baillet propose d'adresser un courrier au médiateur pour suivre ce dossier.

Par ailleurs, il est demandé si le radar pédagogique sera réinstallé sur cette rue.

**Christèle MEGLINKI :**

Elle demande le retrait des pins qui ont été déposés au bout de la voie nouvelle

Monsieur le Maire déclare la séance close à 12h.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,